



Compte-rendu

Séance Plénière

Le jeudi 22 mai 2025, à 18h00
Salle des Expositions
OYE-PLAGE

Président : M. Paul CHRISTOPHE

Participants :

M. ADRIANSEN	: Membre CLI
M. BECUWE	: Chargé de mission CLI
M. BERQUEZ	: SFEN
M. D HOLLANDER	: CFE -CGC
M. DELALONDE	: ANCCLI
Mme FAGOT	: Conseil Départemental du Nord
M. FOURNIER Benoit	: Vieille Eglise
M. FOURNIER Nicolas	: ADELFA
M. GHEERARDYN	: MEDEF Côte d'Opale
M. GONSSE	: CUD
M. GUERIN	: EDF
Mme. HOQUET DUVAL	: CLCV
M. LANDKOCZ	: Ville de Dunkerque
M. LEFEBVRE	: Ville de Hoymille
M. LEROUX	: CCI HDF
M. MOREL	: CUD
M. MAILLARD	: RTE
M. MENAGER	: EDF
M. MARBAIX	: Préfecture du Nord
M. NOTEBAERT	: Mairie DE GRAVELINES
M. PANNETIER	: EDF Projet EPR2
M. PLATEL	:
M. POLAK	: EDF
Mme. POULNAIS	: DREAL
M. MEISGNY	: ASNR
M. VERMERSCH	: MAIRIE DE OYE PLAGE
M. VOISIN	: EDF Projet EPR2
M. VILLARD	: EDF
M. VITE	: EDF

En préambule, M. CHRISTOPHE souhaite remercier la municipalité d'Oye Plage qui accueille cette réunion.

M. CHRISTOPHE rappelle que l'objectif de cette réunion est d'aborder :

Ordre du jour

1. Actualités de la CLI et du CNPE
2. Bilan 2024 de l'ASNR et fusion de l'ASN et l'IRSN
3. Évolution du niveau de sûreté du CNPE via le GT Sûreté
4. Recommandations de la CNDP suite au débat public EPR2

1. Actualités

[presentations-compilees-pleniere.pdf](#)

Voyage d'études

Le dernier voyage d'études de la CLI a été réalisé le 28 et 29 avril 2025. Les membres mais également des étudiants en école d'ingénieur (IMT et EILCO) ont été conviés à en apprendre plus sur la réalisation des grandes pièces nucléaires comme les générateurs de vapeurs et les cuves en visitant les usines de Framatome Creusot et Saint-Marcel.

Avec une fonderie et deux presses, le site du Creusot est l'une des seules usines à pouvoir réaliser des pièces de grande taille indispensable à la fabrication des composants primaires de l'îlot nucléaire. Ces pièces sont ensuite envoyées à Saint-Marcel où elles sont assemblées. Lors du voyage d'études, les membres présents ont pu apercevoir la cuve de l'EPR d'Hinkley Point qui partira en Angleterre d'ici quelques semaines.

Le prochain voyage d'études, qui se fera à Framatome Jeumont, est programmé pour courant septembre – octobre. **Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire auprès du secrétariat général.**

Études ACRO

La CLI a relancé une étude en partenariat avec l'ACRO (Association de Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest). Pour initier cette étude, les membres ont été invités à rejoindre le secrétariat général afin d'effectuer des prélèvements en amont et en aval du CNPE. M. Christophe remercie au nom de la CLI les membres ayant participé à cette campagne printanière. Le voyage d'études et la campagne de prélèvements sont des exemples qui montrent que la CLI peut exister à travers l'implication active de ses membres qui sont des relais d'informations montants et descendants avec les acteurs locaux, les institutions et les citoyens.

La prochaine campagne de prélèvement se fera en automne, les membres seront invités à participer via un CLI Info. **Les personnes intéressées peuvent déjà se manifester auprès du secrétariat général.**

Guide du risque nucléaire

Il y a quelques années déjà la CLI avait travaillé à la rédaction d'un guide de prise en compte du risques nucléaires par les entreprises voisines du CNPE au regard des spécificités territoriales de notre territoire où cohabitent entreprises Seveso et CNPE. Les modifications de la doctrine nationale issues du retour d'expérience intervenues dans l'intervalle nécessitent sa mise à jour. L'exercice PPI de 2021 a été l'occasion d'identifier des sujets à travailler. Dans cette perspective en février dernier, la CLI a organisé une réunion avec M. Bertrand Domeneghetti (ancien responsable de la Mission d'Appui au Risque Nucléaire) afin d'échanger avec les industriels sur l'intégration dans leurs plans d'urgence du risque nucléaire. Le secrétariat général de la CLI souhaite qu'une mise à jour soit réalisée avec l'aide des membres d'ici l'automne (les modalités restent à définir). Si des personnes sont déjà intéressées, la CLI recevra à nouveau M. Domeneghetti le 16 juin après-midi pour permettre d'en apprendre davantage sur le risque nucléaire. Il est possible de s'inscrire auprès du secrétariat général. Par ailleurs, la date du prochain exercice PPI de la centrale se déroulera le 27 et 28 novembre 2025.

Participation aux instances des partenaires

Dernièrement, la CLI de Gravelines a participé à différentes instances des partenaires tels que l'ANCCLI, l'ANDRA ou l'ASNR.

En avril, la plénière du CODIRPA (Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle) a permis de faire un bilan du troisième mandat qui comportait 6 groupes de travail et 12 sous-groupes de travail.

La phase industrielle pilote du projet de stockage CIGEO est en cours de préparation. Il s'agit d'un essai afin de prendre en main progressivement l'exploitation du site et de conforter les conditions réelles d'environnement, de construction et de fonctionnement industriel de CIGEO. La CLI est invitée à y participer. La CLI réalise le prochain CLIMag sur ce sujet et qui sera distribué avant cet été dans le rayon PPI. Les membres sont par ailleurs invités via le CLI Info à participer aux réunions en lien avec CIGEO. Les prochaines se dérouleront en visio le 28 mai et 30 juin prochains.

Le groupe permanent post accidentel de l'ANCCLI a invité la CLI de Gravelines à partager son retour d'expérience de Fukushima et de l'exercice nucléaire annuel observé lors du voyage au Japon.

Village de la résilience

La CLI avec le SPPPI organisent ce vendredi et ce samedi après-midi l'évènement-village « Parés, Prêts ? Tous en Sécurité » au Parc des Rives de l'Aa. Il est possible d'y retrouver plusieurs stands des partenaires (EDF, ASNR, Prévention Maif, Protection Civile...) permettant de montrer ce qu'il est possible de faire face aux risques naturels et technologiques.

CNPE de Gravelines

Du côté du CNPE, plusieurs actualités que le directeur délégué, M. Sylvain Vité présente.

[presentations-compilees-pleniere.pdf](#)

M. Fournier indique avoir entendu dire que les diesels d'ultime secours peuvent prendre feu lorsqu'ils sont en fonctionnement. Cette information est-elle avérée pour la centrale de Gravelines ? Des essais périodiques sont-ils réalisés afin de s'assurer de leur bon état de marche ?

M. Vité répond qu'il n'y a pas de problème sur le site de Gravelines et qu'ils sont bien disponibles.

Bilan de l'ASNR et fusion de l'ASN et l'IRSN

[presentations-compilees-pleniere.pdf](#)

Depuis le 1er janvier 2025, les deux entités que nous avons jusqu'à présent, l'ASN et l'IRSN ont fusionné pour devenir l'ASNR. M. Thibault MEISGNY, chef de la division de Lille de l'ASNR va présenter le bilan 2024 et les changements liés à cette fusion.

MME HOQUET DUVAL précise avoir découvert des documents faciles à lire et à comprendre lors du CODIRPA, elle pense que pour l'information de la population, il pourrait être judicieux de les diffuser plus largement, il en est de même pour les exercices, qui ne sont pas assez récurrents selon elle. De plus, elle parle des plaquettes informant sur la radioactivité qui devraient peut-être remises à jour et à disposition dans les cabinets médicaux afin que la population se rende compte des risques.

M. MEISGNY a précisé qu'il partageait l'idée selon laquelle la formation est un processus continu, qui ne s'acquiert jamais de façon définitive et nécessite un effort constant. Il a rappelé que c'est justement l'un des rôles de cette commission. Il a également mentionné qu'un certain nombre de documents avaient été publiés et sont disponibles gratuitement sur le site internet. En revanche, il a reconnu que leur diffusion au format papier restait limitée, car il n'est pas toujours évident de cibler efficacement les réunions publiques.

M. CHRISTOPHE précise que les documents ont été présentés par M. Rémi ZMYSLONY, l'ancien représentant de l'ASN, qui les évoquait régulièrement. Ils sont désormais accessibles en ligne.

Il souligne qu'il n'est pas nécessaire de refaire, à chaque réunion de la CLI, une présentation complète de l'ensemble des documents disponibles via l'ASNR, d'autant que ces éléments sont régulièrement présentés. Par ailleurs, les thèmes traités lors de ces réunions sont souvent repris dans le cadre des réunions publiques annuelles.

Il indique enfin que le travail de la CLI s'appuie notamment sur les documents diffusés par l'ASNR, en particulier ceux présentés à l'époque par M. Rémi ZMYSLONY.

MME HOQUET DUVAL souligne qu'il ne faut pas négliger la diffusion des documents au format papier, même s'ils existent déjà en version numérique. Elle rappelle que tout le monde n'a pas facilement accès à Internet ou n'est pas à l'aise avec cet outil, et précise qu'elle-même rencontre des difficultés à ce niveau — ce qui n'est pas un cas isolé selon elle.

Elle estime qu'un support papier reste utile : il ne se perd pas facilement, peut être consulté par plusieurs personnes, et offre une visibilité durable. Contrairement à la consultation en ligne, qui reste souvent individuelle, un document imprimé peut circuler et toucher un public plus large.

Elle conclut en affirmant qu'il est important de continuer à proposer une part d'information au format papier. Si Internet est utile, cela ne doit pas se faire au détriment d'autres moyens de communication.

M. FOURNIER souhaite poser une question relative au budget. Il indique que le budget actuel de l'ASNR s'élève à 390 millions d'euros par an, et demande s'il est possible de le comparer avec les anciens budgets de l'IRSN ainsi que ceux des années précédentes. Il cherche à savoir si, au final, le budget global a connu une hausse ou une diminution.

M. MEISGNY rappelle que, dans toute fusion — qu'elle soit administrative ou privée —, il existe deux phases distinctes. À court terme, une fusion engendre des coûts liés à sa mise en œuvre. De ce fait, le budget de l'année en cours est plus élevé que ne l'étaient les budgets séparés de l'ASNR. À plus long terme, cependant, l'objectif est clair : dans un contexte de maîtrise des dépenses, le Parlement attend des efforts de réduction des coûts. Il faudra donc, progressivement, améliorer les processus et rechercher une plus grande efficacité.

M.FOURNIER demande si l'on ne trouve pas un paradoxe dans le fait que, malgré le développement du nouveau nucléaire, les moyens de contrôle et d'exploitation ne seraient pas renforcés ?

M. MEISGNY rappelle que des efforts ont été faits pour évaluer ces besoins. Le Parlement a demandé un rapport, qui sera rendu cet été, détaillant les moyens nécessaires sur les cinq prochaines années, notamment pour répondre aux exigences liées à la relance du nucléaire.

Ce rapport a été présenté au Parlement et sera consultable à cette occasion. Toutefois, il est souligné que chiffrer précisément ces besoins reste complexe, car ils dépendent en grande partie des ambitions fixées en matière de contrôle.

Un intervenant : Quels sont les objectifs concernant le personnel ? Prévoyez-vous une augmentation, une diminution ou une stabilité des effectifs à moyen terme ?

Pour le moment, le nombre de personnel reste stable. Le nombre d'inspecteurs ne diminue pas et demeure constant. L'organisation continuera à réaliser autant d'inspections, avant comme après la fusion.

M. MEISGNY répond que comme pour toute entité publique, le plafond d'emploi est fixé chaque année par le Parlement. Le plafond d'emploi de cette année est resté similaire à celui en vigueur au 31 décembre 2024, et a été établi en conséquence.

M. DELALONDE exprime partager l'inquiétude qui lui a été formulée. En tant que président de l'ANCCLI, il souligne que les préoccupations ne portent pas sur la décision de fusionner en elle-même, mais sur ses conséquences potentielles à long terme.

Il rappelle qu'une fusion engendre toujours des coûts supplémentaires, mais que son objectif est également d'améliorer l'efficacité, sans forcément chercher uniquement à faire des économies. Lors d'un échange avec le niveau National, il a été rappelé que la sûreté nucléaire en France est financée par une taxe imposée aux exploitants, la taxe sur les installations nucléaires de base. Cette taxe est fixée par le Parlement, et à ce jour, aucune diminution de son montant n'est envisagée. Au contraire, elle devrait augmenter avec le développement du parc nucléaire.

Cette perspective rassure M. Delalonde, qui considère que les inquiétudes initiales liées à la fusion, notamment concernant le recrutement d'instructeurs et d'experts — essentiels pour maintenir la qualité des diagnostics en France — sont légitimes, mais devraient pouvoir être dépassées avec une visibilité suffisante sur les moyens alloués.

Il souligne que la réponse reçue à ce sujet est cohérente et qu'il vaut mieux l'avoir entendue, même s'il conviendra de voir à l'usage si elle se confirme. Il note toutefois qu'aujourd'hui, des inquiétudes persistent, notamment exprimées par les syndicats et relayées par des médias comme France Info, concernant la situation des chercheurs et du personnel de l'ASNR.

Enfin, M. DELALONDE insiste sur la nécessité d'être vigilant face à ces préoccupations, tout en reconnaissant que la réponse donnée est logique.

M. CHRISTOPHE explique que le budget de l'État, notamment celui des opérateurs nucléaires, est annuel et discuté chaque année au Parlement. Une commission parlementaire, composée de sénateurs et députés, est chargée d'examiner et valider ces budgets, ce qui rend difficile toute prévision à long terme.

Il souligne que si les missions ou le nombre de réacteurs augmentent, il faudra s'assurer que le budget suit cette évolution. La fusion soulève des questions de vigilance concernant le maintien des effectifs, des conditions géographiques et du financement, mais il semble que ces points soient actuellement bien pris en compte.

M. CHRISTOPHE insiste sur l'importance d'envoyer un message clair pour renouveler la filière nucléaire, qui rencontre des difficultés de recrutement, tant chez EDF que chez l'ASN et l'IRSN. Il rappelle aussi que le contrôle citoyen doit disposer des moyens nécessaires pour s'exercer pleinement, ce qui dépend directement des ressources budgétaires.

Mme FAGOT demande ce que pouvez-vous dire des recettes issues des activités de la ASNR ? De quoi s'agit-il ?

M. MEISGNY précise que les principales activités concernent la formation et la recherche. En matière de formation, certaines sessions permettent l'obtention de certifications réglementaires, comme celles destinées aux personnes compétentes en radioprotection, obligatoires dans certains secteurs. Ces formations constituent une part des recettes.

Une autre part provient de projets de recherche, notamment financés au niveau européen dans le cadre de grands programmes.

Il ajoute qu'une partie de l'IRSN réalisait auparavant des activités commerciales, notamment la fourniture de dosimètres pour l'industrie. Cette activité a été détachée et transférée au CEA, n'étant plus rattachée à l'autorité.

M. CHRISTOPHE rappelle que l'activité commerciale liée aux dosimètres, fabriqués en France, jouait un rôle important, non seulement en matière de radioprotection, mais aussi pour le maintien d'une activité industrielle sur le territoire national.

Ce point a fait l'objet de discussions lors des travaux parlementaires, l'objectif étant de garantir la poursuite de cette production. Toutefois, le statut juridique de l'ASNR n'était pas compatible avec ce type d'activité commerciale, ce qui a conduit à transférer cette activité au CEA.

M.DELALONDE précise que la partie des dosimètres utilisée par l'ASNR n'est pas nécessairement d'origine française. En effet, les dosimètres sont fournis par un prestataire dans le cadre d'un marché public, ce qui ne permet pas un choix libre du fournisseur.

Sur un ton plus léger, l'intervenant relève qu'on lui a qualifié son rôle de "provisoire".

[Évolution du niveau de sûreté du CNPE via le GT Sûreté présentations-compilees-pleniere.pdf](#)

Avec 20 réunions réalisées depuis 2019, le GT Sûreté a analysé un grand nombre d'évènements nucléaires avec des visites sur le site du CNPE qui peuvent-être réalisées. Pour cette plénière, le président du GT, M. Francis Adriansen présente plus en détails ce groupe qui est ouvert à l'ensemble des membres CLI.

M.FOURNIER réitère sa demande relative à l'avancement de son « interdiction » d'accès aux sites nucléaires.

M. CHRISTOPHE précise qu'il va relancer la demande par le biais d'un courrier.

[Recommandations de la CNDP suite au débat public EPR2 présentations-compilees-pleniere.pdf](#)

E septembre 2024 et janvier 2025, s'est déroulé sur le territoire le débat public sur le projet des réacteurs EPR2. A la suite de ce débat, la commission nationale du débat public a pu émettre plusieurs recommandations qui sont présentées par M. le garant Jacques Roudier.

M. MENAGER (EDF) explique que le calendrier récent a coïncidé avec une étape importante du projet : le conseil d'administration d'EDF s'est réuni mardi pour examiner une proposition de décision relative à la poursuite du projet. Cette décision a ensuite été transmise à la CNDP et à la Commission particulière du débat public (CPDP).

Il insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une décision de poursuite du projet, assortie d'engagements concrets directement inspirés des recommandations issues du débat public. Ces engagements figurent dans un document officiel, juridiquement contraignant au regard du Code de l'Environnement, et qui a fait l'objet de publications légales le matin même.

Un second document accompagne cette décision : une note explicative détaillant la manière dont la décision a été prise, à partir des enseignements du débat public. Sans entrer dans le détail, l'intervenant souligne que ce débat a été particulièrement riche, qu'il a permis une expression large et constructive, et que la décision s'appuie sur des bases solides.

Cette note comprend également les réponses formulées par EDF (et RTE, dans certains cas) aux 33 recommandations et demandes de clarification émises à l'issue du débat. Bien que certaines ne concernaient pas directement EDF, l'entreprise a souhaité fournir une réponse d'ensemble.

Enfin, il rappelle que cette décision ne marque pas la fin du processus, mais bien le début d'une nouvelle phase. EDF s'engage à maintenir un dialogue continu avec les acteurs du territoire et à poursuivre les actions d'information. Cette volonté est également exprimée dans la note, en réponse aux recommandations, et sera à affiner avec les futurs garants désignés par la CNDP.

M.MENAGER précise qu'EDF a exprimé sa vision dans les documents récemment publiés, mais souhaite insister sur un point particulier. S'il est présent ce soir, alors qu'aucune présentation officielle n'est prévue, c'est parce qu'il tient personnellement à l'importance des Commissions locales d'information (CLI).

Ayant lui-même été directeur de centrale nucléaire, il rappelle son attachement à ces instances. Avant de créer de nouveaux dispositifs de dialogue, il estime essentiel de faire vivre et fonctionner pleinement ceux qui existent déjà. À ce titre, il considère que les CLI ont un rôle fondamental à jouer en matière d'information du public sur la sûreté nucléaire, les risques et l'avancement des projets.

Dans cette perspective, EDF se déclare volontaire pour être intégré, en tant que futur exploitant des réacteurs EPR2 (sous réserve du franchissement des étapes réglementaires), au sein de la CLI de Gravelines. Ce modèle a déjà été appliqué pour l'EPR de Flamanville et pour la CLI de Penly.

Il précise qu'EDF n'attend pas de réponse immédiate, mais souhaite que cette proposition soit prise en compte dans la suite des discussions. Il invite enfin les participants à consulter l'ensemble des documents et décisions disponibles sur le site de la CNDP.

Il revient sur les prochaines étapes du projet EPR2 à Gravelines, suite à la décision récente de le poursuivre.

Il rappelle que cette décision constitue une étape importante, mais qu'elle n'est pas la dernière. En effet, pour passer à la phase opérationnelle (travaux, chantier), plusieurs autorisations

devront encore être obtenues, impliquant de nouvelles phases de dialogue avec le public, conformément au cadre réglementaire. Cela inclut notamment des demandes d'autorisations environnementales, techniques et de sûreté.

Par ailleurs, il insiste sur le fait que la décision finale d'investissement, non seulement pour Gravelines mais pour l'ensemble du programme EPR2, interviendra à la fin de l'année 2026. Des éléments nouveaux sur les coûts et les modalités de financement du projet ont été apportés depuis la fin du débat public, et seront prochainement complétés.

L'intervenant évoque également le travail collectif avec les acteurs du territoire, déjà engagé sur les sujets de mobilité, logement, services publics, etc. Il souligne que Stéphane VOISIN poursuivra ce travail de concertation au nom d'EDF, en lien étroit avec l'État et les collectivités.

Concernant la préparation du chantier, Éric PANNETIER, présent à la réunion, est désormais en charge du site de Gravelines. Il a déjà mené des opérations similaires à Penly et apportera son expertise pour piloter les travaux préparatoires. Il est appelé à intervenir dans le cadre de la CLI pour informer régulièrement sur l'avancement.

Enfin, un mot est glissé pour RTE, puisque les réacteurs EPR2, une fois construits, devront être raccordés au réseau électrique national.

M. MAILLARD précise que RTE confirme son engagement en tant que maître d'ouvrage du raccordement au réseau pour le projet EPR2.

Le représentant de RTE précise qu'il y a deux maîtres d'ouvrage pour ce projet : EDF pour la construction des réacteurs, et RTE pour leur raccordement électrique. RTE s'associe pleinement à la décision de poursuite du projet ainsi qu'aux engagements pris, même si la majorité de ces derniers concernent principalement EDF. Lorsque des engagements impliquent RTE, l'entreprise y prendra toute sa part.

Il conclut en indiquant que le public peut adresser ses questions à M. Roudier ou aux maîtres d'ouvrage selon les thématiques.

M. DELALONDE demande par rapport à la déclaration du projet EPR2 et aux réponses publiées — notamment en lien avec la CNDP — de préciser quelles sont les attentes concrètes vis-à-vis de la CLI (Commission Locale d'Information) et d'EDF ? Et attend par une volonté d'intégration dans la CLI, de détailler ce que EDF attend en termes de composition et son rôle dans la CLI dans la suite du projet ? »

M. Ménager précise que les attentes vis-à-vis de la CLI de Gravelines dans le cadre du projet EPR2 sont claires et s'inscrivent dans une volonté affirmée de transparence et de continuité du dialogue avec les acteurs du territoire.

Il souhaite avant tout que l'information relative à l'avancement du chantier, notamment en cas d'anomalies ou d'événements particuliers, soit partagée de manière régulière et de qualité. Il estime essentiel que la CLI soit un vecteur privilégié pour transmettre rapidement et efficacement ces informations.

Dans cette perspective, il privilégie l'intégration dans les dispositifs existants, comme la CLI de Gravelines ou le SPPPI, plutôt que la création de nouvelles structures. Cette approche vise à capitaliser sur l'expérience et la légitimité de ces instances auprès des citoyens et des parties prenantes locales.

Il s'engage à participer activement à la CLI, même avant le début des travaux, afin d'anticiper les enjeux et de construire ensemble les modalités d'un suivi adapté du projet. Il souhaite que ce dialogue soit précoce, constant et ouvert.

Il reste par ailleurs à l'écoute des propositions des garants de la CNDP et des membres de la CLI, et se montre ouvert à la création de dispositifs complémentaires si des besoins spécifiques venaient à apparaître, toujours dans une logique de cohérence avec les instances existantes.

Enfin, il réaffirme sa volonté forte de s'inscrire activement et de manière constructive dans les travaux de la CLI de Gravelines pour tout ce qui concerne l'avenir des EPR2, dans une démarche de responsabilité, de transparence et de participation citoyenne essentielle à la réussite du projet.

M. CHRISTOPHE précise que sa disponibilité ne se traduit pas par une exigence particulière, mais plutôt par une volonté d'accompagnement. Ce sont en réalité les membres de la CLI qui définiront leurs propres exigences, en fonction de l'importance du chantier et des enjeux environnementaux liés au projet.

Il assure que le projet ne sera en aucun cas oublié ni négligé. Ils s'attendent à ce qu'il fournisse les éléments nécessaires à leur travail, et ils ne manqueront pas de le solliciter régulièrement. Ils ont bien pris conscience de l'ampleur des exigences et du volume de travail présentés, et ils reconnaissent le besoin de faire des points d'étape réguliers.

Même s'il reste encore du chemin à parcourir avant le début effectif des travaux, ils insistent sur le fait que d'autres aspects importants méritent déjà leur attention, et qu'ils auront besoin d'éclaircissements sur ces sujets. La CLI demeure un acteur essentiel du territoire pour ces questions.

Enfin, il est bien noté son engagement à être disponible, que ce soit au travers de groupes de travail ou lors des séances plénières. Ils prévoient de le solliciter afin d'échanger régulièrement et de suivre au mieux l'évolution du projet.

M. DELALONDE demande si, en plus des engagements qu'ils ont pris concernant ce projet important, ils ont également formulé des exigences vis-à-vis de l'État. Il rappelle qu'une loi parlementaire visant à faciliter et accélérer ces projets a été votée, mais qu'un an après son adoption, le projet accuse déjà trois ans de retard.

Il souhaite savoir si, pour que ce projet aboutisse effectivement, ils ont fixé des exigences à l'État et aux autres parties prenantes. Enfin, il s'interroge sur la capacité à garantir que leurs engagements seront respectés, alors même que l'État n'a pas encore répondu à leurs attentes.

M.MENAGER précise que leurs engagements ne portent pas sur les aspects liés aux exigences vis-à-vis de l'État. En réalité, leurs engagements sont très concrets et répondent directement aux demandes du territoire, qui s'interroge sur ses problématiques quotidiennes, comme cela a été très bien expliqué par Monsieur Roudier.

Il souligne que leurs engagements visent surtout à travailler collectivement avec le territoire pour trouver les meilleures solutions, et qu'ils avancent justement dans cette direction.

MME HOQUET DUVAL rappelle les points qui ont été soulevés : Monsieur MENAGER a mentionné l'existence d'une condition pour que le financement soit possible, mais il n'a pas précisé si les ressources financières nécessaires sont déjà disponibles. La véritable question porte donc sur la disponibilité de ces financements et, surtout, sur l'identification du payeur.

M. MENAGER explique qu'il ne va pas entrer dans une réponse détaillée mais rappelle que, lors du débat à Gravelines, beaucoup de pédagogie a été faite sur les mécanismes financiers, même si certaines questions sont restées en suspens. Il rappelle que peu après le débat, la Cour des comptes a publié un rapport, et le 17 mars, un conseil de politique nucléaire a esquissé les principes de financement entre l'État et EDF.

Il précise que, selon ces principes, EDF bénéficiera d'une aide de l'État — qui représente tous les citoyens français, lui y compris — sous forme d'un prêt pour la construction et d'une garantie de prix à la sortie. Ces grands principes sont en cours de finalisation.

Il souligne l'engagement à maintenir une information et une concertation continues, avec la mise à disposition publique de toute nouvelle information. Les coûts, une fois finalisés, seront audités par l'État et les résultats rendus publics. La décision finale d'investissement est prévue pour fin 2026.

Enfin, il insiste sur le fait que ce nouveau nucléaire permettra de produire une électricité compétitive grâce au tarif garanti, ce qui est essentiel pour eux.

MME HOQUET DUVAL souligne que, lorsqu'on souhaite emprunter, il est essentiel d'avoir une assurance claire sur la capacité de remboursement et sur un budget maîtrisé, notamment en ce qui concerne les augmentations imprévues des coûts. Elle insiste sur la nécessité de réaliser de véritables évaluations financières, en tenant compte notamment des prolongations, afin d'éviter d'ajouter au fur et à mesure des coûts supplémentaires.

M. MENAGER explique qu'aujourd'hui, on préfère prendre le temps nécessaire dès maintenant. L'expérience de Flamanville montre qu'il vaut mieux investir plus de temps au début pour bien préparer le lancement, quitte à retarder un peu le démarrage, afin d'avoir une meilleure maîtrise des coûts. Une fois engagés, on s'assure ainsi de respecter ces coûts. C'est exactement ce qu'il défend : prendre ce temps supplémentaire pour éviter les erreurs passées. Il souligne qu'il n'aime pas le terme « retard » dans ce contexte, car ce choix de ralentir au départ vise à gagner du temps sur la durée totale du projet en ayant fait les choses correctement. C'est cette leçon tirée de l'expérience précédente qu'ils veulent retenir.

Suite à l'indisponibilité de la Préfecture à participer à la réunion plénière, un point relatif au

bilan de la Préfecture du Nord sur la campagne de distribution des comprimés d'iode sera abordé lors d'une prochaine réunion

M.MOREL demande si lors de la prochaine réunion plénière un point relatif à la nouvelle campagne de distribution des comprimés d'iode sera à l'ordre du jour ?

M. DELALONDE précise pour information qu'une troisième réunion du comité de pilotage de la campagne est prévue, probablement début juin. Cette réunion ne vise pas à revenir sur ce qui s'est mal passé — car selon l'ANCCLI, ça ne se passe pas bien — mais plutôt à annoncer une évolution : on ne parlera plus de campagne de distribution d'iode, mais d'un système permanent et régulé qui devrait être lancé en 2026. Ce système repartira sur une distribution simplifiée, couvrant une zone de 0 à 20 km, et fonctionnera en continu.

Le point d'attention porte sur la formation, la mise à disposition des compagnies médicales, la participation des collectivités locales, etc. Ils ont des expériences réussies à partager, même si le ministère de l'Intérieur et l'ordre des pharmaciens avaient estimé que c'était impossible. Par exemple, en accord avec le pharmacien et le préfet, ils ont mis en place des permanences dans les pharmacies. Ces initiatives se sont bien déroulées, ce qui laisse espérer qu'à partir de 2026, tout ce qui ne fonctionne pas depuis longtemps pourra être corrigé.

Il y a cependant un point de vigilance : lors d'une campagne, le taux de retrait se mesure assez facilement. En revanche, avec un système permanent tout au long de l'année, il risque d'y avoir une dilution de l'information et une perte des données statistiques concernant ce taux. De nombreuses propositions sont prêtes pour rendre le dispositif plus efficace, ce qui, pensent-ils, permettra d'être mieux entendus.

MME HOQUET DUVAL demande si une nouvelle distribution de comprimés d'iode est organisée, il faudrait mieux préciser les modalités : s'ils doivent être pris une seule fois, plusieurs fois, dans quelles conditions précises, etc. En effet, les personnes ne se trouvent pas toutes dans la même situation et ne savent pas toujours clairement comment les prendre.

M. CHRISTOPHE remercie les participants et clôt la réunion.